



.....
Condition féminine
Canada
.....

.....
BUDGET DES DÉPENSES
1998-1999
.....

Un rapport sur les plans et priorités

Accordé

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

TABLE DES MATIÈRES

I. Messages

| | |
|---|---|
| A. Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)..... | 1 |
| B. Déclaration de la direction | 4 |

II. Aperçu du ministère

| | |
|---|---|
| A. Mandat, rôles et responsabilités | 5 |
| B. Objectif | 6 |
| C. Plans de ressources et tableaux financiers | 6 |

III. Plans, priorités et stratégies

| | |
|--|-----------|
| A. Sommaire des principaux plans et stratégies | 6 |
| B. Détails par secteur de service | 13 |
| 1. Politiques officielles équitables | 13 |
| Dépenses prévues | 13 |
| Objectif | 13 |
| Facteurs externes qui influent sur le secteur de service | 14 |
| Principaux plans et stratégies | 15 |
| Résultats escomptés | 20 |
| 2. Partenaires informés et efficaces | 21 |
| Dépenses prévues | 21 |
| Objectif | 21 |
| Facteurs externes qui influent sur le secteur de service | 22 |
| Principaux plans et stratégies | 22 |
| Résultats escomptés | 23 |
| 3. Ministère efficace | 24 |
| Dépenses prévues | 24 |
| Objectif | 24 |
| Principaux plans et stratégies | 24 |
| Résultats escomptés | 25 |

IV. Renseignements supplémentaires

| | |
|--|----|
| AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS | 28 |
| AUTRES INFORMATIONS | 31 |

I. Messages

A. Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et priorités* de Condition féminine Canada pour le Budget des dépenses de 1998-1999. Condition féminine Canada est un ministère qui a pour mandat de promouvoir l'égalité des femmes afin qu'elles puissent prendre une place égale et légitime dans la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Les politiques sociales et économiques sont étroitement liées. Le mieux-être des Canadiennes et des Canadiens contribuera à améliorer la productivité et à favoriser la croissance économique. Des politiques économiques favorables contribueront à assurer le mieux-être des collectivités, des familles ainsi que des Canadiennes et des Canadiens. Ce lien étroit est le fil conducteur de l'ensemble des stratégies et des priorités de Condition féminine Canada.

Les femmes représentent une puissance importante pour les progrès économiques. Leur présence sur le marché du travail rémunéré augmente de façon constante et les entreprises dirigées par des femmes créent quatre fois plus d'emplois que la moyenne des entreprises. Les femmes ne bénéficient toutefois pas également de leurs compétences et de leur apport à l'économie, et ne participent pas pleinement aux secteurs de l'économie où les emplois hautement spécialisés et bien rémunérés sont en croissance. Les femmes, par exemple, sont surreprésentées dans des régimes de travail non conventionnels et sans sécurité d'emploi, comme le travail à temps partiel, à contrat et autonome.

En raison de ces inégalités structurelles et d'autres du genre, les revenus d'emplois moyens pour un travail à plein temps des femmes correspondaient, en 1995, à 73 p. 100 de ceux des hommes. Fait encore plus révélateur, dans une comparaison des gains totaux, qui comprend l'ensemble des femmes et des hommes en âge de travailler, et qui tient compte du travail à temps partiel et non rémunéré, les gains moyens des femmes ne correspondaient qu'à 52 p. 100 de ceux des hommes.

Les femmes travaillent plus d'heures que les hommes. Si l'on tient compte du travail non rémunéré, le travail accompli par les femmes correspond à cinq semaines additionnelles par année. Ce travail non rémunéré — qui comprend l'éducation des enfants, la prestation de soins et les travaux ménagers — est essentiel au fonctionnement de l'économie, mais sa valeur économique n'est pas reconnue.

Les enfants et les jeunes sont l'avenir de ce pays et l'un des plus grands obstacles à leur mieux-être est la pauvreté persistante. Les enfants sont pauvres parce que leurs parents le sont, plus particulièrement leurs mères. Près de 70 p. 100 des enfants de familles monoparentales sont pauvres, soit environ 575 000 enfants, et plus de 80 p. 100 de ces familles sont dirigées par des femmes.

C'est pourquoi Condition féminine Canada concentrera ses énergies sur l'autonomie économique des femmes, qui est l'une de ses priorités, et plus particulièrement sur le travail non rémunéré (activités productives non rémunérées) et sur l'emploi (soit le travail rémunéré), notamment sur l'accès aux technologies et sur les femmes entrepreneures.

Les Canadiennes et les Canadiens veulent des collectivités plus sûres où habiter et élever des familles. Pour les femmes en particulier, cela signifie rendre le foyer plus sûr, les femmes étant souvent victimisées par leur conjoint ou dans leur foyer. Ainsi, l'une des priorités de Condition féminine Canada, conformément à sa responsabilité concernant le bien-être des filles, demeure l'élimination de la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants. Selon deux études récentes, les coûts sur le plan économique au Canada des agressions sexuelles, de la violence dans une relation intime et de la violence sexuelle à l'endroit des filles s'établissent entre 1,5 et 4,2 milliards de dollars annuellement.

Au moment où la population et la main-d'œuvre du Canada se diversifient de plus en plus, nous sommes déterminés à voir à ce que l'égalité entre les sexes comprenne la notion d'égalité pour *toutes* les femmes. La promotion des droits humains des femmes est une priorité importante du ministère. Il reste, à cet égard, de nombreux défis à relever pour les femmes confrontées à de multiples obstacles. Par exemple, les femmes membres de minorités visibles, qui détiennent un diplôme universitaire, risquent davantage d'occuper des emplois de bureau que d'autres femmes (18 p. 100 par rapport à 10 p. 100) et sont moins susceptibles d'exercer des professions (30 p. 100 par rapport à 48 p. 100), ou d'avoir des postes de gestion (8 p. 100 par rapport à 12 p. 100).

Grâce au travail innovateur fait dans le cadre du projet conjoint fédéral-provincial-territorial sur les indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes, nous disposons maintenant d'outils dont nous avons convenus pour mesurer le progrès du Canada en tant que pays relativement à certains aspects de l'égalité des femmes. Les indices établis par ce projet ont largement contribué à déterminer ou confirmer les priorités de Condition féminine Canada et nous continuerons de les utiliser afin d'évaluer notre travail. Nous inviterons aussi d'autres décideurs gouvernementaux à utiliser ces indicateurs pour orienter leur travail et mesurer, au fil du temps, l'incidence de leurs politiques.

Parce que les situations vécues par les femmes et les hommes, de même que leurs expériences, sont différentes, nos décisions ne seront efficaces et n'auront les conséquences souhaitées que si elles tiennent compte de ces réalités différentes. L'analyse comparative entre les sexes, qui met l'accent sur des décisions fondées sur des faits, est un outil plus important que jamais afin de voir à ce que les ressources limitées soient utilisées de manière à profiter également aux femmes et aux hommes.

Le travail fait par notre ministère connaîtrait un succès limité sans l'étroite collaboration de nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. La participation d'autres ministères fédéraux est essentielle à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à l'ensemble du processus d'élaboration des politiques, mesures législatives et programmes. Les gouvernements provinciaux et territoriaux jouent un rôle de premier plan, notamment au niveau de la réforme de la politique sociale, qui est une autre priorité du ministère.

Sur le plan communautaire, les efforts de centaines, voire de milliers, de groupes de femmes et d'autres organismes bénévoles œuvrant dans l'ensemble du pays aux niveaux local, régional et national contribuent à la réalisation de progrès très réels et concrets. Nous travaillons en outre de plus en plus avec des établissements clés du secteur privé — institutions financières, chambres de commerce, médias et d'autres intervenants dont les décisions ont une incidence directe sur l'égalité des sexes.

Je suis très fière du leadership exercé par le Canada dans le contexte du forum de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et des efforts déployés en vue d'y intégrer le point de vue des femmes et des hommes. Le Canada continuera de profiter de ses importantes possibilités et

responsabilités sur les tribunes internationales afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans le monde et au pays.

Nous vivons à une période critique de notre histoire. Au seuil d'un nouveau millénaire, chaque décision qui est prise est l'occasion de poser les bases du respect et de l'équité, et de ce qui fait la force et la diversité du pays, pour les générations à venir.

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

B. Déclaration de la direction

| MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION <i>Report on Plans and Priorities 1998-99 / Un rapport sur les plans et les priorités 1998-1999</i> | |
|---|---|
| <p>I submit, for tabling in Parliament, the 1998-99 <i>Report on Plans and Priorities (RPP)</i> for Status of Women Canada.</p> | <p>Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le <i>Rapport sur les plans et les priorités (RPP)</i> 1998-1999 de Condition féminine Canada.</p> |
| <p>To the best of my knowledge, the information:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and expected key results of the organization. • Is consistent with the disclosure principles contained in the <i>Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities (RPP)</i>. • Is comprehensive and accurate. • Is based on sound underlying departmental information and management systems. • I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production. <p><i>The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS)</i> on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.</p> | <p>À ma connaissance, les renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation ; • sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les <i>Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités (RPP)</i> ; • sont complets et exacts ; • sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents. • Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP. <p>Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la <i>Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)</i> sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.</p> |
| <p>Name / Nom: _____</p> <p>Date : _____</p> | |

II. Aperçu du ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le mandat de Condition féminine Canada, énoncé dans le décret n° 1976-779 et dans la *Loi de 1976-1977 portant sur l'affectation de crédits*, est de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ».

Mission : Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité entre les sexes et assure la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes jouissent des mêmes conditions pour s'épanouir et se prévaloir de leurs droits, pour contribuer au développement politique, économique, social et culturel du pays et pour profiter également des résultats. Un traitement identique des femmes et des hommes ne garantit pas des résultats égaux, parce que les femmes et les hommes ne vivent pas dans le même contexte. Comme les différences entre les sexes sont enchâssées dans nos systèmes social, économique, culturel et politique actuels, ces systèmes appuient et accentuent la situation inégale des femmes. Cette inégalité est renforcée par des facteurs comme la race, l'origine ethnique, l'incapacité, l'âge, l'orientation sexuelle et d'autres variables. Pour vraiment atteindre l'égalité, il faut prendre des mesures en vue de combler l'écart entre le contexte dans lequel vivent les femmes et les hommes, d'une part, et entre les diverses situations dans lesquelles vivent les femmes, d'autre part, afin d'éliminer la nature systémique de l'inégalité.

Les principales responsabilités du ministère sont les suivantes :

- utiliser les outils et les renseignements dont il dispose afin de s'assurer que les lois, les politiques et les programmes favorisent l'égalité des femmes dans l'ensemble de l'administration fédérale;
- procéder à une analyse comparative entre les sexes¹ des mesures législatives, des politiques et des programmes et recommander des modifications pour faire en sorte que les décisions gouvernementales soient avantageuses pour tous les Canadiens, autant pour les hommes que pour les femmes;
- promouvoir la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble de l'appareil fédéral;
- promouvoir et surveiller les progrès de la situation de la femme dans l'ensemble du pays;
- financer des recherches en matière de politiques et intégrer les conclusions de ces recherches au processus d'élaboration des politiques;

¹ L'annexe I présente de plus amples renseignements sur l'analyse comparative entre les sexes.

- offrir un soutien financier et des services professionnels aux groupes de femmes et aux autres groupes bénévoles à l'échelon des collectivités, des régions et du pays, afin d'appuyer les mesures qui contribuent à promouvoir l'égalité entre les sexes; et
- collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres pays, les groupes de femmes et d'autres partenaires pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

B. Objectif

L'objectif du ministère est de promouvoir l'égalité entre les sexes dans toutes les sphères de la vie canadienne.

C. Plans de ressources et tableaux financiers

Plan de dépenses

| Crédit (en millions de dollars) | Dépenses prévues 1997-1998* | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses brutes | 17,4 | 17,0 | 17,0 | 17,0 |
| Moins recettes à valoir sur le crédit | - | - | - | - |
| Dépenses nettes | 17,4 | 17,0 | 17,0 | 17,0 |
| Moins recettes portées au Trésor | - | - | - | - |
| Plus coût des services fournis par d'autres ministères | ,9 | 1,2 | 1,2 | 1,2 |
| Coût net du ministère | 18,3 | 18,2 | 18,2 | 18,2 |

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

III. Plans, priorités et stratégies

A. Sommaire des principaux plans et stratégies

Condition féminine Canada a un **secteur d'activité** qui correspond à sa mission :

Promouvoir l'égalité entre les sexes et assurer la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Ce secteur d'activité comprend trois **secteurs de service** :

1. *Des politiques officielles renforcées et plus équitables* : Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens des politiques officielles renforcées et plus équitables grâce à des politiques, des recherches, des mesures législatives, des programmes et des services gouvernementaux qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité des points de vue chez les femmes.

2. *Des partenaires informés et efficaces* : Faire en sorte qu'il y ait un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes, notamment des organisations et institutions des secteurs public, privé et bénévole.
3. *Un ministère efficace* : Faire en sorte que Condition féminine Canada soit efficient, axé sur le service et sur les résultats.

Les **priorités** suivantes continueront d'orienter le travail de fond du ministère dans tous les secteurs de service. Elles offrent un vaste cadre à long terme pour tous les aspects du travail du ministère :

- accroître l'autonomie économique des femmes;
- éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants;
- promouvoir les droits humains des femmes.

Dans le contexte de chacune de ces priorités, des stratégies précises seront axées sur cinq **secteurs clés** au cours des trois prochains exercices. Une attention spéciale sera accordée à ces secteurs à court terme en raison de leur importance stratégique pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes, parce qu'il est opportun d'agir, du fait d'une possibilité ou d'un besoin particulier à ce stade précis de l'évolution de la question, ou parce que Condition féminine Canada est en mesure d'apporter une contribution unique ou de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de progrès.

1. Le travail non rémunéré (activités productives non rémunérées)

L'enquête sur les emplois du temps menée en 1992 par Statistique Canada a révélé que 65,6 p. 100 du travail ménager non rémunéré — ce qui comprend l'éducation des enfants, la prestation de soins et les travaux ménagers — incombe aux femmes. Ce travail, bien qu'essentiel au fonctionnement de l'économie, n'est pas généralement reconnu comme une activité économique qui a une valeur quelconque. La part de ce travail non rémunéré accompli par les femmes n'a diminué que marginalement depuis les années 1960, en dépit du fait que leur présence parmi la population active a doublé.

Grâce au travail soutenu de Statistique Canada, de Condition féminine Canada et d'autres partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, des progrès considérables ont été faits en vue de mesurer et d'évaluer le travail non rémunéré, faisant ainsi du Canada un chef de file international dans ce domaine. Ce travail a établi le fondement des prochaines étapes : apprendre à mieux connaître et comprendre l'incidence politique de cette information. Le fait de comprendre les changements aux tendances du travail rémunéré et non rémunéré pourrait, par exemple, permettre d'élaborer des stratégies de création d'emplois plus efficaces, ou encore des régimes de pensions et des prestations qui répondent mieux aux besoins des familles contemporaines.

Le travail accompli par Condition féminine Canada dans ce secteur sera axé sur les soins dispensés aux personnes à charge et sur les exigences sur le plan du temps et du revenu des populations à faible revenu.

2. Le travail rémunéré et l'emploi

La réduction des effectifs, la restructuration et l'innovation technologique modifient à la fois la nature du travail et le milieu de travail traditionnel, ce qui a d'importantes conséquences pour l'autonomie économique des femmes. Les femmes, par exemple, sont plus nombreuses que les hommes à occuper des postes à temps partiel ou non standard ou à faire du télétravail. Elles ont donc moins accès à des avantages sociaux ou à des régimes de retraite offerts par l'employeur, sont moins susceptibles d'être syndiquées et jouissent d'une moins grande sécurité d'emploi.

Les femmes, en outre, bénéficient moins que les hommes de la création d'emplois dans le secteur des connaissances spécialisées, où nombre d'emplois payants voient le jour, parce qu'elles ont tendance à ne pas avoir la formation ni les compétences requises pour obtenir ces emplois. Les femmes sont aussi beaucoup plus touchées par les réductions des services dans les domaines de l'éducation et de la santé, puisqu'elles sont plus nombreuses que les hommes à travailler dans ces secteurs.

Le travail de Condition féminine Canada dans ce domaine sera axé sur les femmes entrepreneures, sur les emplois non conventionnels, sur l'accès à la technologie et sur les conséquences des politiques en matière d'immigration touchant les travailleuses domestiques venant de l'étranger.

3. La réforme de la politique sociale

La quasi-totalité des secteurs visés par la réforme de la politique sociale (soins de santé, services sociaux, formation de la main-d'œuvre, immigration, logement et autres aspects du filet de sécurité sociale) ont une incidence importante sur l'égalité entre les sexes. Les femmes, par exemple, vivent plus longtemps que les hommes et ont recours plus souvent que ceux-ci au système de soins de santé. Elles sont également beaucoup plus nombreuses à être utilisatrices ou dispensatrices de soins de santé et de services sociaux. De même, parce qu'une proportion beaucoup plus grande de femmes que d'hommes vivent dans la pauvreté, tout changement apporté au filet de sécurité sociale aura un effet disproportionné sur elles.

Les rôles des gouvernements fédéral et provinciaux évoluent depuis l'avènement du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et la conclusion d'accords sur la formation de la main-d'œuvre ainsi que sur plusieurs autres aspects de la politique sociale. Au fur et à mesure que seront définis de nouveaux rôles et responsabilités entre les différents paliers du gouvernement, il sera essentiel de voir à ce que l'analyse comparative entre les sexes et les préoccupations des femmes soient intégrées à la réforme de la politique sociale et économique.

4. La violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants

Comme en témoigne l'information présentée à la page 14, la violence à l'endroit des femmes persiste au Canada. Non seulement le niveau de prévalence de la violence à l'endroit des femmes est inacceptable, mais la violence a aussi engendré un sentiment de crainte et de vulnérabilité. Statistique Canada a constaté que 43 p. 100 des femmes de 15 ans et plus ne se sentent pas en sécurité dans leur propre quartier après la tombée du jour.

Selon deux études récentes, les coûts sur le plan économique au Canada des agressions sexuelles, de la violence dans une relation intime et de la violence sexuelle à l'endroit des filles s'établissent entre 1,5 et 4,2 milliards de dollars annuellement.

Durant la prochaine période, un certain nombre d'initiatives fédérales permettront d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes à la conception de politiques et de mesures législatives nouvelles ou révisées liées à la violence à l'endroit des femmes et des enfants.

5. L'évolution des rapports personnels

Depuis vingt ans, la société canadienne reconnaît de plus en plus la nécessité de considérer la question de l'orientation sexuelle comme un motif de discrimination en vertu de la loi et d'examiner la question qui en découle, liée à l'accès aux prestations pour les conjoints de même sexe.

Ces enjeux sont examinés à l'échelon fédéral dans le contexte d'une remise en question beaucoup plus large des droits et responsabilités des Canadiennes et des Canadiens les uns à l'égard des autres et à l'endroit des membres de leur famille, dans notre société moderne. Il faudra à cette fin revoir les hypothèses qui sous-tendent tout notre système de politiques économiques par rapport aux relations interpersonnelles.

La modification du mode de versement de ces prestations aux conjoints d'employées ou d'employés aura indubitablement d'énormes retombées sur les femmes. Ces incidences ne se limiteront pas aux conjoints de même sexe des employées et employés homosexuels, mais aussi aux personnes hétérosexuelles. Par exemple, la structure des prestations de survivant a été établie en vue d'atténuer les difficultés économiques des veuves et des orphelins attribuables à la perte de gains au moment du décès de l'unique ou du principal pourvoyeur. Étant donné qu'un plus grand nombre de femmes travaillent maintenant à l'extérieur du foyer, les changements apportés au système pourraient bien comprendre l'élimination ou une modification sensible de ces prestations de survivant.

Le tableau qui suit résume les principales stratégies pour les trois prochains exercices dans chacun des secteurs de service. Dans le tableau, les stratégies sont placées dans le contexte des principaux résultats du ministère à plus long terme (ces derniers sont expliqués de façon plus détaillée dans *la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* du ministère, de septembre 1997).

Principaux résultats et stratégies pour le secteur de service 1 : Politiques officielles équitables

| Principaux résultats (à long terme) | Principales stratégies (1 à 3 ans) |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Application systématique et uniforme par les ministères et organismes fédéraux, d'ici l'an 2002, de l'analyse comparative entre les sexes à l'étape de la planification et aux étapes subséquentes de l'élaboration de politiques, de mesures législatives et de programmes. 2. Mesures fédérales coordonnées pour l'avancement des femmes. 3. Initiatives et politiques fédérales-provinciales-territoriales qui appliquent le principe de l'égalité entre les sexes dans des domaines d'une importance stratégique pour les femmes. 4. Participation active et incorporation du point de vue des femmes et d'autres groupes œuvrant pour l'égalité dans l'élaboration de politiques officielles au Canada et à l'étranger. 5. Adoption par les organismes multilatéraux d'ententes, d'instruments et de politiques qui visent à améliorer la condition féminine. 6. Base de connaissances élargie sur les enjeux des politiques officielles et leurs incidences sur les femmes. | <ul style="list-style-type: none"> • Analyser et commenter les politiques fédérales qui favorisent la prise en compte des rapports sociaux entre les sexes, en particulier les politiques liées aux cinq secteurs clés. • Fournir aux autres ministères fédéraux des outils, des modules de formation et des conseils pour les inciter à intégrer l'analyse comparative entre les sexes à l'élaboration de l'ensemble de leurs politiques et programmes. • Travailler en partenariat avec d'autres ministères à des initiatives stratégiques liées aux cinq secteurs clés. • Surveiller la mise en œuvre du <i>Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes</i>, du <i>Programme d'action</i>, des <i>Stratégies prospectives</i> et d'autres engagements internationaux à l'égard de l'égalité entre les sexes. • Œuvrer pour que l'on tienne compte des différences entre les sexes dans le cadre des initiatives fédérales-provinciales-territoriales de réforme de la politique sociale et d'autres enjeux importants. • Financer la recherche comparative entre les sexes sur certains enjeux politiques et en diffuser les résultats. • Faciliter la participation de groupes de femmes et d'autres groupes œuvrant à la promotion de l'égalité au processus d'élaboration des politiques officielles. • Contribuer à la recherche sur le plan international et à la mise en valeur de la position du Canada sur les enjeux principaux liés à l'égalité entre les sexes. |

Principaux résultats et stratégies pour le secteur de service 2 : Partenaires informés et efficaces

| Principaux résultats (à long terme) | Principales stratégies (1 à 3 ans) |
|---|---|
| <p>7. Accès à une base de connaissances élargie et utilisation par les intervenantes et intervenants de cette base sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les sexes.</p> <p>8. Sensibilisation du public et action concrète en matière d'égalité entre les sexes dans diverses collectivités et sur des enjeux précis.</p> <p>9. Participation des femmes au processus décisionnel des institutions clés et inclusion des répercussions pour les femmes et de la diversité des points de vue des femmes dans les politiques et les programmes de ces institutions.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux groupes de femmes et aux autres groupes œuvrant à la promotion de l'égalité une aide financière et des services : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ professionnels pour des initiatives visant à accroître la compréhension du public afin de favoriser l'adoption de mesures en faveur de l'égalité des femmes; ⇒ promouvoir des politiques et des programmes au sein d'institutions clés qui tiennent compte des conséquences pour chacun des sexes, ainsi que de la diversité des points de vue des femmes, et qui permettent aux femmes de participer au processus décisionnel; • Favoriser de meilleures activités de communication et d'information dans le but de mieux renseigner les partenaires et de mettre stratégiquement l'accent sur le grand public, en plus des groupes de femmes et de ceux qui œuvrent pour l'égalité. |

Principaux résultats et stratégies pour le secteur de service 3 : Ministère efficace

| Principaux résultats (à long terme) | Principales stratégies (1 à 3 ans) |
|--|--|
| 10. Prestation efficace de services axée sur la clientèle. | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder aux réductions découlant de l'Examen des programmes II en tenant compte des priorités et du cadre de planification du ministère ainsi que des résultats de l'examen organisationnel. • Élaborer et mettre en œuvre les éléments qui restent des cadres d'évaluation du Programme de promotion de la femme et du Fonds de recherche en matière de politiques, et mettre au point les derniers détails de normes de service pour les services de bibliothèque. |

B. Détails par secteur de service

1. Politiques officielles équitables

Dépenses prévues

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses prévues ¹ | 6,4 | 6,3 | 6,3 | 6,3 |

¹ Les dépenses prévues le sont pour ce secteur de service en considération de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du ministère (il est possible que les ressources chevauchent plus d'un secteur de service).

Objectif

Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens des politiques officielles renforcées et plus équitables grâce à des politiques, des recherches, des mesures législatives, des programmes et des services gouvernementaux qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, la diversité des points de vue chez les femmes ainsi que des réalités des femmes.

Facteurs externes qui influent sur le secteur de service

- a) La situation économique des femmes : Le revenu total des femmes (qui comprend les gains, les pensions alimentaires pour enfants, les transferts gouvernementaux, les investissements et les pensions) augmente, mais accuse toujours du retard par rapport à celui des hommes — en 1995, l'écart était de 44 p. 100. La charge de travail totale des femmes demeure plus élevée que celle des hommes. Les femmes représentent une proportion démesurée des pauvres au Canada et leurs enfants subissent le gros de cette inégalité. Les exigences contradictoires du travail rémunéré et non rémunéré sont beaucoup plus contraignantes pour les femmes que pour les hommes.
- b) La violence systémique à l'endroit des femmes et des filles : L'enquête sur la violence envers les femmes menée par Statistique Canada en 1993 a révélé que 51 p. 100 des Canadiennes avaient été victimes de violence au sens du *Code criminel*. Trois femmes sur dix qui sont mariées ou l'ont déjà été ont subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle de la part de leur conjoint. Selon deux études récentes, les coûts sur le plan économique au Canada des agressions sexuelles, de la violence dans une relation intime et de la violence sexuelle à l'endroit des filles s'établissent entre 1,5 et 4,2 milliards de dollars annuellement.
- c) En dépit de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que d'autres lois qui interdisent la discrimination, les droits humains de nombreuses femmes continuent d'être bafoués. De plus, bien des femmes se heurtent à des obstacles additionnels en raison de leur origine raciale ou ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur âge ou d'une incapacité. Par exemple, le taux de pauvreté des femmes appartenant à une minorité visible est plus élevé que chez les autres femmes (28 p. 100, contre 16 p. 100 en 1990).
- d) Compte tenu du mandat horizontal de Condition féminine Canada sur le plan des politiques, le ministère exerce rarement un pouvoir organisationnel direct sur les ressources déployées par le gouvernement pour l'élaboration de politiques ou pour la mise en œuvre des politiques et des programmes relatifs à l'égalité entre les sexes. Le ministère joue donc un rôle de chef de file dans certains champs d'action, participe activement à l'élaboration de politiques officielles prioritaires pilotées par d'autres ministères et remplit en permanence un « mandat d'observateur » relativement à d'autres enjeux pour veiller à l'adoption d'une démarche tenant compte des différences entre les sexes. Ces activités se traduisent souvent par une synthèse des points de vue de nombreux ministères, et non pas d'un seul ministère ou organisme.
- e) Nombre d'enjeux du programme fédéral nécessitent une collaboration fédérale-provinciale-territoriale. La responsabilité constitutionnelle d'un grand nombre des secteurs très importants pour les femmes, comme l'éducation, la santé et les services sociaux, relève des provinces. Les changements récemment apportés au financement de ces secteurs par le gouvernement fédéral, grâce à l'adoption du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, auront d'importantes conséquences pour les femmes. De plus, d'autres domaines importants comme le mariage et le droit de la famille, dont la

responsabilité constitutionnelle est partagée, nécessitent une étroite collaboration fédérale-provinciale-territoriale qui doit tenir compte des besoins et des points de vue des femmes.

- f) Les attentes du public : Des groupes de femmes et d'autres groupes ont suivi de près la participation du Canada à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Beijing, 1995) et surveillent avec beaucoup d'intérêt le rythme de la mise en œuvre des engagements pris à cette occasion, notamment ceux que contient le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, ainsi que d'autres engagements pris par le Canada sur la scène mondiale. Des consultations organisées en 1996 par Condition féminine Canada et présidées par la Secrétaire d'État (Situation de la femme) ont été tenues auprès d'un large éventail de groupes de femmes et d'autres organisations. Ces consultations, avec le grand nombre de mémoires, de lettres et d'exposés présentés à la Secrétaire d'État (Situation de la femme), révèlent un vif intérêt pour l'égalité des femmes.

Principaux plans et stratégies

Des stratégies sont élaborées pour chacun des principaux secteurs des résultats importants déterminés par le ministère dans sa *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation*.

1. **Application de l'analyse comparative entre les sexes** par les ministères fédéraux dans l'élaboration de politiques, de mesures législatives et de programmes.
 - a) Analyser et fournir des conseils qui favorisent la prise en compte des différences entre les sexes dans l'élaboration des principales politiques fédérales. Cette stratégie comprend aussi la promotion, l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs statistiques pertinents, de la recherche en matière de politiques visant à recenser les nouveaux enjeux, la conception de modèles, de cadres et d'options de politiques et la prestation d'analyses et de conseils à la Secrétaire d'État (Situation de la femme), d'autres ministères fédéraux et aux comités parlementaires. Au nombre des initiatives précises qui seront entreprises au cours des trois prochains exercices figurent les suivantes :
 - i. fournir une orientation stratégique sur le travail non rémunéré (activité productive non rémunérée) pour l'élaboration de politiques fédérales pertinentes (Régime de pensions du Canada, prestations aux aîné(e)s, prestations pour enfants, etc.);
 - ii. favoriser la prise en compte des différences entre les sexes dans l'élaboration de politiques sur les soins à domicile et l'assurance-médicaments;
 - iii. établir des possibilités d'action pour aborder les enjeux dans un milieu de travail en évolution;
 - iv. apporter une contribution aux étapes pertinentes de l'examen des lois en matière d'immigration;
 - v. effectuer de la recherche et participer à l'étude sur la garde et l'accès entreprise par le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes.

- b) Encourager et aider d'autres ministères et organismes fédéraux à élaborer un processus visant à inclure l'analyse comparative entre les sexes dans la formulation de l'ensemble de leurs politiques et programmes. Il s'agit d'une initiative continue et à plus long terme du ministère. Parmi les éléments précis prévus au cours des trois prochains exercices, mentionnons les suivants :
- i. collaborer avec les ministères à l'établissement de plans d'action pour intégrer l'analyse comparative entre les sexes à leur travail;
 - ii. élaborer des modules de formation sur l'analyse comparative entre les sexes pour les ministères;
 - iii. établir des indicateurs qui aideront les ministères à évaluer les progrès réalisés dans l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes;
 - iv. continuer d'inciter les ministères à utiliser le document intitulé *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques* et leur donner des conseils à cet égard;
 - v. rédiger d'autres documents et outils de référence à l'usage des ministères ou encourager ces derniers à le faire et à utiliser ces documents pour l'analyse comparative entre les sexes.
- c) Financer des groupes de femmes et d'autres groupes œuvrant pour l'égalité afin qu'ils intègrent l'analyse comparative entre les sexes dans leurs politiques publiques et leurs initiatives visant à amener des changements institutionnels.

2. Mesures fédérales coordonnées pour l'avancement des femmes.

- a) Créer des partenariats aux échelons national et régional avec d'autres ministères afin de promouvoir les principaux enjeux en matière de politiques sur un plan bilatéral ou au moyen de comités interministériels et d'initiatives analogues. Cette stratégie comprend l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes, tant sur le plan du contenu de la politique que de l'utilisation d'un libellé reflétant les concepts de l'égalité. Condition féminine Canada cherche constamment à collaborer avec les autres ministères à cet égard. Voici cependant les secteurs qui feront l'objet d'une attention particulière et d'initiatives précises au cours des trois prochains exercices :

| Collaborer avec : | pour examiner : |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Statistique Canada | <ul style="list-style-type: none"> • le travail non rémunéré (analyse de données, inclusion dans le recensement de 2001) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Statistique Canada, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) | <ul style="list-style-type: none"> • symposium conjoint sur les indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes |
| <ul style="list-style-type: none"> • Santé Canada, DRHC | <ul style="list-style-type: none"> • recherche sur les questions relatives aux soins à domicile |
| <ul style="list-style-type: none"> • DRHC (Travail) | <ul style="list-style-type: none"> • évolution du milieu de travail |
| <ul style="list-style-type: none"> • Divers ministères | <ul style="list-style-type: none"> • l'accès des femmes à l'Internet et aux nouvelles technologies et incidence de celles-ci sur les femmes |
| <ul style="list-style-type: none"> • Citoyenneté et Immigration Canada | <ul style="list-style-type: none"> • examen des politiques et des mesures législatives en matière d'immigration |
| <ul style="list-style-type: none"> • Revenu Canada | <ul style="list-style-type: none"> • reconnaissance du travail non rémunéré et bénévole des femmes dans les lignes directrices sur le statut des organismes non enregistrés comme organismes de bienfaisance et accès des groupes de femmes au statut d'organisme de bienfaisance |
| <ul style="list-style-type: none"> • Divers ministères | <ul style="list-style-type: none"> • accroître les possibilités d'exportation des femmes entrepreneures |
| <ul style="list-style-type: none"> • Affaires étrangères et Commerce international Canada, Patrimoine canadien | <ul style="list-style-type: none"> • exploitation sexuelle d'enfants |
| <ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine canadien | <ul style="list-style-type: none"> • les femmes qui se heurtent à de multiples obstacles, p. ex. les femmes autochtones, les membres de minorités visibles, les femmes de langue officielle minoritaire |
| <ul style="list-style-type: none"> • Divers ministères | <ul style="list-style-type: none"> • Programme national pour les enfants (pauvreté des enfants, services de garde d'enfants, etc.) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Justice Canada et autres | <ul style="list-style-type: none"> • initiatives de prévention du crime à l'intention des femmes et des enfants, et réforme du <i>Code criminel</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Finances Canada, Justice Canada, DRHC et autres | <ul style="list-style-type: none"> • avantages et obligations reflétant l'évolution des rapports interpersonnels |
| <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat de la recherche sur les politiques | <ul style="list-style-type: none"> • inclusion des questions relatives à l'égalité entre les sexes dans le programme de recherche de l'ensemble du gouvernement |
| <ul style="list-style-type: none"> • Divers ministères | <ul style="list-style-type: none"> • approche fédérale coordonnée en vue d'aider les femmes qui mettent fin à des relations de violence |
| <ul style="list-style-type: none"> • Divers ministères | <ul style="list-style-type: none"> • Initiative de lutte contre la violence familiale |

b) Renforcer le comité interministériel national pour ce qui est de la direction et du travail afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et maintenir la *Table interministérielle* au Québec pour favoriser une action fédérale concertée à l'échelon régional.

c) Superviser la mise en œuvre du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, du *Programme d'action*, des *Stratégies prospectives*, de la *Convention sur l'élimination*

de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres engagements internationaux qui touchent les femmes. Il s'agit d'une responsabilité continue de Condition féminine Canada.

3. Initiatives et politiques fédérales-provinciales-territoriales qui appliquent le principe de l'égalité entre les sexes dans des domaines d'une importance stratégique pour les femmes.

- a) Travailler par l'intermédiaire du forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine et avec d'autres ministères fédéraux pour s'assurer que les considérations relatives à l'égalité entre les sexes sont incluses dans la réforme de la politique sociale, notamment :
 - i. les principes qui orienteront la réforme fédérale-provinciale-territoriale de la politique sociale;
 - ii. les cadres de responsabilisation fédéraux-provinciaux-territoriaux pour la politique sociale;
 - iii. les mécanismes de règlement des différends fédéraux-provinciaux-territoriaux dans ces domaines;
 - iv. le Programme national pour les enfants et le régime national de prestations pour enfants.
- b) Diffuser des documents de recherche en matière de politiques qui présentent une analyse comparative entre les sexes du Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux (TCSPS) et de l'accès des femmes au système de justice. Ces documents ont été financés par l'entremise du Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada, lequel soutient la recherche indépendante, pertinente à l'échelle nationale et d'avant-garde sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes.
- c) Favoriser l'utilisation des indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes élaborés par l'entremise du forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine.

4. Participation active et incorporation du point de vue des femmes et d'autres groupes œuvrant pour l'égalité dans l'élaboration de politiques officielles au Canada et à l'étranger.

- a) Fournir une aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et à d'autres groupes qui œuvrent pour l'égalité afin de faciliter leur participation au processus d'élaboration des politiques officielles. Il s'agit d'une stratégie continue du ministère, mais, au cours des trois prochains exercices, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'appui aux travaux liés aux priorités du ministère et aux cinq secteurs clés.
- b) Fournir de l'information aux groupes de femmes nationaux, régionaux et locaux au sujet des possibilités de participer à l'élaboration des politiques officielles. Il s'agit aussi d'une responsabilité continue, mais l'accent sera là aussi mis sur les processus

d'élaboration de politiques officielles liés aux priorités et aux cinq secteurs clés du ministère.

- c) Élargir les consultations officielles et sans caractère officiel avec les groupes de femmes et inviter tout particulièrement ceux-ci à participer à des tables rondes, à des symposiums et à d'autres activités d'élaboration de politiques portant notamment sur des secteurs tels :
- la réforme de la politique sociale
 - le travail non rémunéré
 - le travail non conventionnel
 - les politiques relatives à l'immigration et leurs incidences sur les employées de maison
 - les femmes entrepreneures
 - les soins à domicile
 - l'Internet et les technologies
 - le Programme national pour les enfants et le régime national de prestations pour enfants
 - les questions relatives à la garde et à l'accès ainsi que les réformes connexes de la *Loi sur le divorce*
 - les prestations dérivées et les obligations réciproques qui tiennent compte de l'évolution de la famille
 - l'exploitation sexuelle des enfants
 - l'image négative des jeunes femmes
 - les initiatives de prévention du crime pour les femmes et les enfants
- d) Faire participer des groupes de femmes aux activités menant à la rédaction du rapport du gouvernement du Canada sur le *Programme d'action*, les *Stratégies prospectives*, le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes* et la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.
- e) Faciliter la participation et l'apport des groupes de femmes à des forums internationaux et la détermination des positions du Canada sur les enjeux stratégiques internationaux.

5. Adoption par les **organismes multilatéraux** d'ententes, d'instruments et de politiques qui visent à améliorer la condition féminine.

- a) Contribuer à la recherche et à l'élaboration de politiques au niveau international sur le travail rémunéré et non rémunéré, notamment au moyen d'initiatives avec l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE).
- b) Élaborer des options politiques pour définir la position du Canada sur l'élimination de la traite des femmes.

- c) Favoriser l'élargissement des possibilités d'exportation pour les femmes entrepreneures.
- d) Favoriser l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes par les organisations multilatérales et d'autres pays.

6. Base de connaissances élargie sur les enjeux des politiques officielles et leurs incidences sur les femmes.

- a) Recenser les nouveaux enjeux en matière de politique officielle qui intéressent les femmes et en promouvoir l'analyse. Il s'agit d'une stratégie continue et à long terme du ministère. Pour identifier les *nouveaux* enjeux politiques, il faut aller au-delà des priorités déjà inscrites au programme du ministère.
- b) Financer et diffuser des documents de recherche en matière de politiques portant sur les enjeux recensés par un comité externe non gouvernemental et restreint choisi par le biais de nominations proposées par des groupes cibles. Ce comité, qui porte le nom de Comité externe du Fonds de recherche en matière de politiques, joue un rôle important dans le choix des priorités, le choix des propositions à financer et l'évaluation des produits de recherche finaux. On a financé une série de rapports relatifs à la pauvreté, aux droits de garde et d'accès, au travail non rémunéré, à la diversité et à d'autres enjeux en matière de politiques. Les thèmes liés à la recherche en matière politiques évolueront au fur et à mesure que les lacunes sur le plan des connaissances seront définies.
- c) Financer des initiatives communautaires de recherche-action sur les enjeux de la politique officielle au nombre des priorités du ministère que sont la violence à l'endroit des femmes, l'autonomie économique des femmes et les droits humains des femmes.
- d) Favoriser l'inclusion de questions sur le travail non rémunéré dans le questionnaire du recensement de 2001.
- e) Collaborer avec le Secrétariat de la recherche sur les politiques afin de favoriser une recherche comparative entre les sexes dans l'ensemble des ministères fédéraux.

Résultats escomptés

- a) Changements aux politiques et aux lois qui tiennent compte des différences entre les sexes dans les secteurs susmentionnés, où Condition féminine Canada a concentré ses efforts.
- b) Plans d'action ministériels pour la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes dans l'élaboration des politiques; existence et utilisation par les ministères de modules de formation, d'indicateurs et d'autres documents de référence et d'outils sur l'analyse comparative entre les sexes.

- c) Mise en œuvre, par les ministères fédéraux, de leurs engagements dans le cadre du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, ce qui est un indicateur du rendement des autres ministères.
- d) Production de documents de recherche indépendante en matière de politiques sur les enjeux stratégiques clés susmentionnés. Demandes de documents du genre financés et distribués par Condition féminine Canada, y compris les documents déjà produits (p. ex. sur le TCSPS, sur l'accès à la justice) et utilisation de ces documents.
- e) Inclusion des considérations relatives à l'égalité entre les sexes dans les politiques, les cadres, les principes, les rapports, les positions et les résolutions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- f) Utilisation des indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes par les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les groupes non gouvernementaux.
- g) Utilisation d'un langage non sexiste dans les annonces et autres documents de communication d'autres ministères et organismes fédéraux.
- h) Maintien ou augmentation de la participation des groupes de femmes aux tribunes internationales relativement à des enjeux qui revêtent une importance stratégique pour les femmes.
- i) Maintien ou augmentation de la participation des groupes de femmes à des tables rondes et à d'autres activités politiques organisées par Condition féminine Canada, ainsi qu'au processus d'élaboration de politiques ou de mesures législatives du gouvernement fédéral sur des enjeux clés qui intéressent les femmes.
- j) Mise à contribution de l'expérience des groupes de femmes pour définir les enjeux en matière de politiques et les options stratégiques.

2. Partenaires informés et efficaces

Dépenses prévues

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|-------------------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses prévues¹ | 9,2 | 8,9 | 8,9 | 8,9 |

¹ Les dépenses prévues le sont pour ce secteur de service en considération de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du ministère (il est possible que les ressources chevauchent plus d'un secteur de service).

Objectif

Faire en sorte qu'il y ait un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes, notamment des organisations et institutions des secteurs public, privé et bénévole.

Facteurs externes qui influent sur le secteur de service

- a) Partenaires multiples et diversifiés : Les perspectives, le niveau de connaissances, le rôle, la nature de l'effort et les ressources des secteurs et des publics cibles qui jouent un rôle important dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes sont extrêmement diversifiés. Condition féminine Canada doit donc faciliter la collaboration d'un ensemble de partenaires pour une initiative donnée et mettre en évidence leurs contributions respectives de façon productive. Au nombre des principaux partenaires de Condition féminine Canada figurent les autres ministères et organismes fédéraux, les parlementaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes de femmes et les autres groupes œuvrant pour l'égalité, le secteur privé, les établissements d'enseignement, les syndicats et d'autres institutions et secteurs clés de la société.
- b) Initiatives non gouvernementales : Des mesures prises à l'extérieur de la sphère d'activité du gouvernement fédéral ont une grande incidence, tant positive que négative, sur l'égalité des femmes. Les politiques officielles offrent un cadre essentiel à l'égalité entre les sexes, mais elles doivent être complétées par l'intervention directe des partenaires dans leurs sphères d'activité respectives. Les associations professionnelles, les entreprises, les syndicats, les établissements d'enseignement, les municipalités et de nombreux autres intervenants ont une incidence très concrète et immédiate sur la vie des Canadiennes. Pour réaliser des progrès sur le plan de l'égalité des femmes, il faut la participation de ces partenaires.

Principaux plans et stratégies

- 7. **Accès à une base de connaissances élargie et utilisation** par les intervenantes et intervenants de cette base sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les sexes.
 - a) Diffuser des documents de recherche en matière de politiques et d'autres publications de Condition féminine Canada et en faire la promotion auprès des partenaires, et recourir de plus en plus à l'édition électronique.
 - b) Développer le site Web de Condition féminine Canada pour offrir une information plus ample, notamment des documents de recherche en matière de politiques, des documents de référence, des mises à jour sur des enjeux clés en matière de politiques et des occasions pour les partenaires de participer au processus d'élaboration des politiques officielles.
 - c) Promouvoir et faciliter la commémoration des dates importantes pour l'égalité des femmes (Mois de l'histoire des femmes, Journée internationale de la femme, Journée en commémoration de l'affaire « personne » etc.) et favoriser une plus grande participation d'autres partenaires, notamment une plus grande commandite du secteur privé.
 - d) Offrir au public et aux partenaires des services de bibliothèque et d'information.

8. **Sensibilisation du public et action concrète** en matière d'égalité entre les sexes dans diverses collectivités et sur des enjeux précis.
- a) Offrir une aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et aux autres organismes œuvrant pour l'égalité pour des initiatives qui contribuent à accroître la compréhension du public dans le but de favoriser l'adoption de mesures pour les enjeux liés à l'égalité des femmes.
 - b) Axer plus stratégiquement les activités de communication (allocutions de la ministre, relations avec les médias, activités spéciales, etc.) pour faire en sorte que le message atteigne le grand public, et non pas seulement les groupes de femmes et ceux qui œuvrent déjà pour l'égalité.
 - c) Partager avec les partenaires les pratiques exemplaires et les réussites relativement aux meilleures stratégies de communication pour sensibiliser le public et promouvoir l'égalité entre les sexes.
 - d) Faire participer des associations professionnelles, des chambres de commerce, etc., aux tables rondes et ateliers sur les politiques.
9. **Participation des femmes au processus décisionnel dans des institutions clés** et inclusion des répercussions sur les femmes et de la diversité des points de vue des femmes dans les politiques et les programmes de ces institutions.
- a) Offrir une aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et aux autres organismes œuvrant pour l'égalité afin de faire la promotion, au sein d'institutions clés, de politiques et de programmes qui tiennent compte des rapports sociaux entre les sexes et de la diversité des points de vue chez les femmes, et permettre aux femmes de participer au processus décisionnel.
 - b) Établir un plus grand nombre de partenariats avec les ministères suivants : Finances Canada, Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada, Industrie Canada et Revenu Canada.

Résultats escomptés

- a) Utilisation accrue du site Web par les partenaires.
- b) Maintien ou augmentation de la demande de documents de recherche en matière de politiques et d'autres publications de Condition féminine Canada, ainsi que de la demande de services de la bibliothèque de Condition féminine Canada.
- c) Utilisation, par diverses personnes, de documents financés par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada, comme le démontrent les commentaires reçus, les renvois ou les citations dans d'autres études, mémoires ou publications.

- d) Commémoration par les partenaires des dates marquantes de l'égalité des femmes, et leadership accru des partenaires.
- e) Prise de mesures par des représentantes et des représentants du secteur public pour appuyer les enjeux liés à l'égalité des femmes en raison des initiatives ou des activités de communication financées par Condition féminine Canada.
- f) Plus grande représentation des femmes aux niveaux décisionnels des établissements touchés par des initiatives financées par Condition féminine Canada.
- g) Reflet, dans les politiques, les programmes et les services d'établissements ciblés dans le cadre d'initiatives financées par Condition féminine Canada, des préoccupations particulières des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements.
- h) Reflet, dans la couverture médiatique, des messages de la Secrétaire d'État (Situation de la femme) sur les questions liées à l'égalité entre les sexes.

3. Ministère efficace

Dépenses prévues

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|-------------------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses prévues¹ | 1,8 | 1,8 | 1,8 | 1,8 |

¹ Les dépenses prévues le sont pour ce secteur de service en considération de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du ministère (il est possible que les ressources chevauchent plus d'un secteur de service).

Objectif

Faire en sorte que Condition féminine Canada soit un ministère efficient, axé sur le service et sur les résultats.

Principaux plans et stratégies

10. Prestation efficace de services axés sur la clientèle

- a) Procéder aux réductions découlant de l'Examen des programmes II en tenant compte des priorités et du cadre de planification du ministère, notamment de la *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation*, du *Plan d'activités*, du *Rapport sur les plans et priorités* et de l'examen organisationnel.

- b) Examen organisationnel : Condition féminine Canada a récemment terminé cet examen, qui était prévu dans le *Rapport sur les plans et priorités* de l'an dernier. Le rapport sera l'un des outils utilisés pour mettre la structure organisationnelle au point, rationaliser et améliorer le rapport coût-efficacité du ministère, axer plus efficacement les ressources du ministère sur ses principaux objectifs et stratégies et atteindre les réductions prévues dans l'Examen des programmes.
- c) Après la vaste série de consultations tenues en 1996 avec des groupes de femmes à l'échelle nationale, régionale et locale, on annonçait en mars 1997 la nouvelle orientation du Programme de promotion de la femme. Cette nouvelle orientation a été donnée de sorte à rendre le programme plus accessible et plus équitable, tout en lui laissant la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des Canadiennes, quelle que soit leur origine.

À compter du mois d'avril 1998, on ne fera plus la distinction arbitraire entre financement de « programme » et financement de « projet », créant ainsi un nouveau fonds qui donnera plus de souplesse au Programme de promotion de la femme pour répondre aux besoins de tous les groupes de femmes, peu importe s'ils sont grands ou restreints, ou s'ils existent depuis longtemps ou non. De plus, un financement pluriannuel sera offert pour les initiatives visant à apporter des changements dans les politiques publiques et institutionnelles, comme suite à ce que les groupes de femmes avaient indiqué clairement, à savoir qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre des stratégies à plus long terme de sorte à faire progresser certains enjeux.

Cadre d'évaluation du Programme de promotion de la femme : Au cours de la dernière année, le Programme a procédé à l'élaboration de son cadre de rendement. En s'inspirant de ce cadre, le Programme, en collaboration avec ses organismes partenaires, élaborera des outils de mesure du rendement qui conviennent au type de travail financé par le Programme et qui sont faciles à utiliser et à comprendre pour les partenaires. Ce cadre d'évaluation globale sera relié au système de rapport sur le rendement de Condition féminine Canada et assurera une plus grande responsabilisation quant aux incidences du programme.

- d) Élaborer un cadre d'évaluation pour le Fonds de recherche en matière de politiques.
- e) Établir des normes de services pour la bibliothèque. La bibliothèque mettra au point les derniers détails de ses normes de service pour la clientèle interne et externe et les fera connaître. Un cadre d'évaluation pour le suivi des résultats escomptés sera aussi préparé.

Résultats escomptés

- a) Amélioration de la structure organisationnelle, des processus et de l'affectation des ressources.

- b) Mise en œuvre des réductions prévues dans l'Examen des programmes de façon à maintenir et à cibler les principales fonctions et les priorités du ministère.
- c) Cadre d'évaluation et outils de mesure du rendement pour le Programme de promotion de la femme.
- d) Cadre d'évaluation pour le Fonds de recherche en matière de politiques.
- e) Normes de service et cadre d'évaluation pour les services de la bibliothèque.

IV. Renseignements supplémentaires

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

1. Autorisation de dépenses - Tableau 1
2. Autres renseignements financiers
 - 2.1 Articles courants de dépenses par programme - Tableau 2
 - 2.2 Ressources par secteur d'activité et secteur de service - Tableau 3

AUTRES INFORMATIONS

1. Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes? - Annexe I
2. Structure et responsabilités de Condition féminine Canada - Annexe II

Tableau 1 : Autorisation de dépenses du ministère

| Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget principal des dépenses de 1998-1999 | | |
|--|--|---|
| Crédit (en milliers de dollars) | Budget principal des dépenses 1998-1999 | Budget principal des dépenses 1997-1998 |
| Condition féminine Canada Bureau de la coordonnatrice | | |
| 135 Dépenses de fonctionnement | 7,709 | 8,045 |
| 140 Subventions | 8,250 | 8,165 |
| (L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 1,071 | 901 |
| Total des dépenses budgétaires | 17,030 | 17,111 |

Tableau 2 : Articles courants de dépenses par programme

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Personnel | | | | |
| Salaires et traitement | 5,3 | 5,1 | 5,1 | 5,1 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s | 0,9 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| | 6,2 | 6,1 | 6,1 | 6,1 |
| Biens et services | | | | |
| Transport et communications | ,4 | ,5 | ,5 | ,5 |
| Information | ,6 | ,4 | ,4 | ,4 |
| Services spéciaux et professionnels | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 1,2 |
| Locations | ,1 | ,1 | ,1 | ,1 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | ,1 | ,1 | ,1 | ,1 |
| Services publics, approvisionnements et fournitures | ,1 | ,1 | ,1 | ,1 |
| Autres subventions et paiements | ,1 | ,1 | ,1 | ,1 |
| Dépenses secondaires en capital | ,1 | ,1 | ,1 | ,1 |
| | 2,7 | 2,6 | 2,6 | 2,6 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 8,9 | 8,7 | 8,7 | 8,7 |
| Paiements de transfert | | | | |
| Crédits | 8,5 | 8,3 | 8,3 | 8,3 |
| Législatifs | - | - | - | - |
| | 8,5 | 8,3 | 8,3 | 8,3 |
| Dépenses budgétaires brutes | 17,4 | 17,0 | 17,0 | 17,0 |
| Moins recettes à valoir sur le crédit | - | - | - | - |
| Dépenses budgétaires nettes | - | - | - | - |
| Total | 17,4 | 17,0 | 17,0 | 17,0 |

Tableau 3 : Ressources par secteur d'activité et secteur de service pour 1998-1999

| (en millions de dollars) | Budgetaires | | | | | Postes législatifs ¹ | Prêts, investissements et avances non budgétaires | Dépenses brutes prévues | Moins : Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes prévues |
|--|---------------|---------------------|----------------------|---------------------------------|--------------------|------------------------------------|--|-------------------------------|--|-------------------------------|
| | ÉTP | Fonction- nement | Immobi- lisations | Subventions et contributions | Brutes - crédit | | | | | |
| Secteur d'activité/ Secteur de service ² | | | | | | | | | | |
| Promotion de l'égalité entre les sexes | | | | | | | | | | |
| 1. Politiques officielles équitables | 37 | 3,4 | | 2,9 | 6,3 | | | 6,3 | | 6,3 |
| 2. Partenaires informés et efficaces | 49,25 | 3,5 | | 5,4 | 8,9 | | | 8,9 | | 8,9 |
| 3. Ministère efficace | 22,5 | 1,8 | | | 1,8 | | | 1,8 | | 1,8 |
| Total | 108,75 | 8,7 | | 8,3 | 17,0 | | | 17,0 | | 17,0 |

¹ Ne comprend pas les postes non budgétaires ou les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s.

² Les dépenses prévues le sont pour ces secteurs de service particuliers en considération de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du ministère (il est possible que les ressources chevauchent plus d'un secteur de service).

Annexe I : Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes?

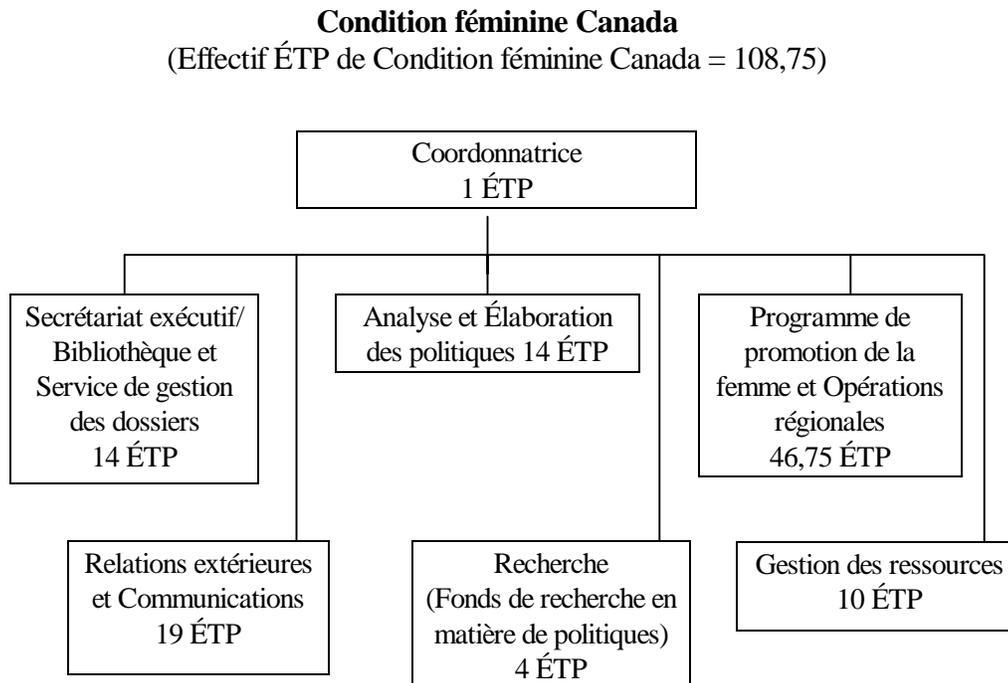
L'analyse comparative entre les sexes est un outil qui permet de comprendre les processus sociaux et de réagir à l'aide d'options éclairées, efficaces et équitables aux politiques, aux programmes et aux mesures législatives qui répondent aux besoins de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Lorsque le sexe de la personne est explicitement considéré comme une catégorie d'analyse, l'information sur les réalités des femmes et des hommes ainsi que des filles et des garçons est présentée de manière à permettre l'examen des similitudes et des différences. On peut ainsi obtenir de l'information sur la nature des rapports au sein de la famille, de la société et de l'économie.

L'analyse comparative entre les sexes fait en sorte que l'on tient compte de cette information dans l'examen des répercussions éventuelles des options politiques sur les femmes et sur les hommes, ainsi que sur les structures de la société. Les décideurs disposent ainsi d'une meilleure base de connaissances.

Annexe II : Structure et responsabilités de Condition féminine Canada

Condition féminine Canada a récemment terminé un examen organisationnel destiné à préciser et à rationaliser ses fonctions. Les résultats de cet examen sont actuellement étudiés par la haute direction et pourraient donner lieu à des changements à l'organigramme, ainsi qu'à une nouvelle répartition du personnel et des responsabilités.



La *coordonnatrice* de Condition féminine Canada dirige le ministère et relève, sur le plan légal, de la ministre responsable de Condition féminine et, sur une base continue, de la Secrétaire d'État (Situation de la femme).

Le *Secrétariat exécutif/Direction de la bibliothèque et des services de gestion des dossiers* appuie la coordonnatrice, offre des services de liaison ministérielle, coordonne la gestion du programme, la planification ministérielle et les rapports de rendement; il offre également des services de bibliothèque, de diffusion et de gestion des documents au ministère, en plus de certains services au public.

La *Direction de l'élaboration et de l'analyse des politiques* revoit les politiques, les mesures législatives, les initiatives et les programmes actuels et prévus, et en fait une analyse comparative entre les sexes. Elle formule des recommandations et des stratégies et travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la mise en place de la capacité nécessaire pour effectuer ces analyses dans l'administration fédérale. Elle entreprend des activités en vue de corriger des lacunes sur le plan des politiques par rapport aux enjeux qui intéressent les femmes.

La Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales fournit une aide financière et des services professionnels à des groupes de femmes ainsi qu'à d'autres groupes bénévoles aux échelons communautaire, régional et national, dans le but de promouvoir l'égalité des femmes. Elle assure en outre un lien direct avec les collectivités et les partenaires dans l'ensemble du Canada, grâce à 27 employées dans les régions. Celles-ci travaillent beaucoup avec des groupes de femmes et d'autres groupes communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres secteurs pour assurer une collaboration sur le plan des politiques et des programmes et permettre l'échange de renseignements utiles entre la collectivité et le gouvernement.

La Direction des relations extérieures et des communications collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres gouvernements, les groupes de femmes et d'autres organisations non gouvernementales, les médias, le secteur privé et les établissements universitaires. Elle dispense également la gamme complète des services de communication et sert de point de contact pour les consultations et la planification, offre un service de correspondance ministérielle et coordonne les besoins en traduction du ministère.

La Direction de la recherche gère et coordonne le Fonds de recherche en matière de politiques. Elle collabore en outre avec d'autres ministères fédéraux, des organismes nationaux et internationaux de recherche, des centres d'excellence et des universités relativement à des programmes et des projets de recherche, et s'acquitte d'autres activités connexes.

La Direction de la gestion des ressources est responsable des rapports prévus par la loi et fournit au ministère des services dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines, de l'informatique, des télécommunications, de la sécurité, de la gestion du matériel et des marchés.